

BOLETÍN

DE LA

REAL SOCIEDAD VASCONGADA DE AMIGOS DEL PAÍS

(Delegada del Consejo Superior de Investigaciones Científicas de Guipúzcoa)

AÑO VIII

CUADERNOS 3.º Y 4.º

Redacción y Administración: MUSEO DE SAN TELMO - San Sebastián

A PROPOS DE LA FORME VERBALE

larradala (Dechepare, XII, 3)

par

RENÉ LAFON

On lit dans Dechepare, XII, 3:

Othoycebat baneguyon larradala eguia.

Dans l'édition originale, il n'y a aucun signe de ponctuation à l'intérieur des vers, ni même des strophes.

J'ai écrit au sujet de *larradala*, dans le n° 53 de mon étude sur "la langue de Bernard Dechepare" (*Boletín*, VII, 1951, p. 335): "L'unique forme d'éventuel à suffixe *-la* employée par Dechepare est une forme simple, *larradala* (XII, 3) "qu'elle me le dit"; elle exprime un but, le verbe principal étant un prétérit à valeur d'aoriste: "je lui fis une prière pour qu'elle me dit la vérité".

J'ai étudié ce que j'appelle l'éventuel à suffixe *-la* dans mon *Système du Verbe basque au XVIe siècle*, t. I, p. 468-469, 499; t. II, pages 88-90. Il y est question de *larradala*.

Notre ami Luis Michelena a bien voulu, dans une lettre du 6 mars 1952, me présenter les remarques suivantes:

"Me atrevo a sugerirle una observación basada exclusivamente en la estructura de la lengua tal como la empleamos por aquí, aunque no sé si podrá hacerse extensiva a la de Dechepare. Me refiero a la

interpretación (en el "Boletín" y en su "Système") de la frase *othoycebat baneguyon larradala eguia* que usted traduce "je lui fis une prière pour qu'elle me dit la vérité". A mí —y creo que a la gente de por aquí en general— se me ocurre espontáneamente interpretarla como una completiva y no como final. El "subjuntivo" transcribe un imperativo del estilo directo *ierra(i)dazu egia*, es decir, que su traducción sería: "je lui fis une prière: qu'elle me dit la vérité". Lo mismo pienso —y esto con más seguridad— del ejemplo labor-tano moderno en su "Système" (*artha nezala*, etc.). En un caso semejante, entre nosotros sería normal el empleo de una forma de pasado, por efecto de la concordancia de tiempos que aplicamos con todo rigor. Entre nosotros, un imperativo como *egin(t)zazu* es en estilo indirecto *lenbailen egin dezala esan diot* o *lenbailen egin zezala esan nion*, prescindiendo por el momento de que estas formas tienden cada vez más a ser sustituidas por formas nominales del tipo *egiteko*. Del "Testamentu zarreco eta berrico condaïra" (Tolosa, 1855) de Lardizabal saco un ejemplo (pág. 94) de los muchísimos que contiene: *Moises-ec asaldatce au icusiric, Jaunari auzpez jarri citzayon escatcen, esturasun artatic, arren, atera cezala* "...pidiéndole que le sacara..." Desde luego se trata de un calco románico. La diferencia con la frase de Dechepare está en el prefijo *z-* en vez de *l-* que aquí es completamente desconocido a lo que se me alcanza en las formas de "subjuntivo" (*zezan, zezala; zedin, zedila*) e incluso en el "potencial pasado" (*zitekean, zezakean*).

Les remarques de Michelena sont parfaitement justes, et je l'en remercie. Je rectifie donc comme suit la rédaction du passage concernant *larradala*, page 335 de l'article du *Boletín*:

elle exprime une volition en style indirect, le verbe principal étant un prétérit à valeur d'aoriste: "je lui fis une prière: qu'elle me dit la vérité".

De plus, les passages suivants du *Système du Verbe basque* doivent être corrigés comme suit:

T. I, p. 295, 2 dernières lignes du bas. Lire: *larradala* "qu'elle me le dit": *othoycebat baneguyon, larradala eguia* "je lui fis une prière: qu'elle me dit la vérité".

T. I, p. 469, le paragraphe commençant par "Nous avons signalé plus haut" doit être remplacé par ce qui suit:

Les formes *licala* "qu'il fût (Garibay; voir p. 86) et *larradala* "qu'elle me le dit" (Dechepare; voir p. 295) n'expriment pas des procès éventuels, mais respectivement une volition et une prière rapportées au passé, en style indirect. Elles équivalent à des impératifs du style direct, "que (la foi) soit (serment)!", "dites-moi (la

vérité)", dans des phrases où le verbe principal est au passé; elles y sont les substituts de formes simples de présent à suffixe *-la* exprimant une volition ou une prière employées avec un verbe principal au présent. Si le verbe principal était au présent, on aurait dans la subordonnée *dala* "qu'elle soit", *darradala* "qu'elle me le dise". Dans le cas de *liçala* et de *larradala*, le basque a réalisé, à l'imitation des langues romanes voisines, mais avec des moyens à lui (combinaison du préfixe *l-* et du suffixe *-la*), des formes qui ont la même valeur que celle du subjonctif imparfait français ou espagnol dépendant d'un verbe principal au passé. Ces deux formes, faites comme des formes exprimant une circonstance éventuelle (éventuel à suffixe *-la*), expriment une volition ou une prière rapportées au passé.

T. I, p. 499, 11°, *b*. Remplacer "but, décision ou conséquence" par: volition rapportée au passé (substitut, en style indirect, du présent à suffixe *-la* exprimant ordre ou prière, avec un verbe principal au passé).

T, II, p. 90. Remplacer la passage "Mon père..." jusqu'à "...marquant le but" par:

"Mon père me donna, en s'en allant au ciel, la pièce de vigne pour y travailler; il me dit d'en prendre soin, comme lui, de bêcher et de sarcler, avec, pour compagnon, le bol du chai". *Artha nezala* signifie littéralement "que j'en prisso soin, cette forme équivaut à *arthu zak* "prends-en soin" du style direct. *Haïntzur* et *jorra* sont ici, comme *artha*, des radicaux verbaux. L'idée de "dire" n'est pas exprimée; cela n'est pas rare en basque.

Errata de l'article "La langue de Bernard Dechepare",
par René Lafon

(*Boletín*, Año VII, 1951, Cuad. 3.º, p. 309-338).

P. 311, l. 3	lire: les poésies amoureuses et la <i>Chanson</i> .
38	§ 220, p. 156.
P. 312, l. 7	signification.
11	sont.
23	<i>othoycenyçayçu</i> (X, 45).
25	<i>baçautzu</i> .
27	recueil.
32	l'idée.
P. 313, l. 4	prononciation.
P. 316, l. 8	<i>giniz</i> (XIII, 19).

